

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 14 mars 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

Absent : M. Nicolas Dufour, chef de cabinet

CE-2018-253-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-254-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-255-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 7 MARS 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 7 mars 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-256-DEC CONTRAT / MEMBRE DU CABINET D'OPPOSITION / GÉNÉRATIONS TERREBONNE

ATTENDU le dépôt, au comité exécutif du 14 mars, du contrat conclu entre le conseiller désigné du parti Générations Terrebonne, M. Marc-André Michaud, et Mme Valérie Bizier à titre d'« attachée politique » au cabinet d'opposition ;

ATTENDU QU'il appert que le contrat est conforme à la «*Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel politique de la Ville de Terrebonne* » adoptée par le comité exécutif le 7 février 2018 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif fixe les conditions de travail du membre du cabinet d'opposition selon ce qui est prévu au contrat de travail mentionné ci-dessus et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la date du début du contrat de travail soit fixée au 26 mars 2018.

Que le montant total à être versé au cabinet du parti Générations Terrebonne soit et est limité à ce qui est prévu à la Loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autre dépense (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O. 2, 1352).

Que copie dudit contrat soit transmis à la Direction des ressources humaines.

CE-2018-257-DEC ASSISES / UMQ 2018 / 17 ET 18 MAI 2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, en tant que 10^e ville au Québec, continue à occuper un rôle de plus en plus actif sur la scène municipale et que les assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) constituent un lieu d'échanges privilégié pour de nombreux dossiers touchant la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu d'autoriser Mmes Nathalie Bellavance, Brigitte Villeneuve, Caroline Desbiens et MM. Dany St-Pierre, Simon Paquin, Réal Leclerc et Robert Morin à participer aux assises de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront au centre des congrès du Hilton Lac Leamy les 17 et 18 mai 2018 et que les frais afférents à ces assises, selon ce qui est prévu au règlement concernant le remboursement des dépenses des élus numéro 688, soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Que la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines soit et est mandatée pour recommander une politique de participation des élus aux diverses formations et aux congrès.

CE-2018-258-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 7 février 2018 ;
- de la commission de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes du 31 janvier 2018.

CE-2018-259-REC PLANS D'ACTION 2018 / POLITIQUE « VIVRE TOUS ENSEMBLE » / PLAN D'ACTION 2018 / ADOLESCENTS (12-17 ANS)

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 239-04-2013 adoptant la « Politique regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées » de la Ville de Terrebonne, désignée par la suite la Politique « Vivre tous ensemble »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 494-09-2013 adoptant le premier plan d'action quinquennal (2014-2018) de la Politique « Vivre tous ensemble »;

ATTENDU QUE l'année 2018 marque la fin d'un cycle de cinq (5) ans et que la Ville doit réaliser le bilan de la Politique « Vivre tous ensemble »;

ATTENDU QUE les mesures figurant aux deux (2) plans d'action 2018 ont déjà été approuvées lors de l'exercice budgétaire 2018 du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation numéro CFAM-2018-02-07/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'adoption du plan d'action 2018 de la politique « Vivre tous ensemble » et du plan d'action 2018 en loisirs pour les adolescents (12-17 ans) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'adoption du plan d'action 2018 de la Politique « Vivre tous ensemble » de la Ville de Terrebonne et du plan d'action 2018 en loisirs pour les adolescents (12-17 ans).

**CE-2018-260-REC CHASSE ET EFFAROUCHEMENT / OISEAUX
MIGRATEURS / GOLF LE VERSANT**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 080-02-2016 adoptant le règlement numéro 4001-1 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 portant spécifiquement sur l'utilisation des armes à feu;

ATTENDU QUE l'article 2 du règlement numéro 4001-1 permet à la Ville, à la suite d'une résolution du conseil municipal, d'autoriser l'utilisation de fusils de chasse pour la récolte d'oiseaux nuisibles en période de chasse, période décrétée par la réglementation fédérale, à tout endroit désigné comme lieu de rassemblement d'une espèce nuisible;

ATTENDU la lettre du Centre de Golf Le Versant, datée du 9 novembre 2017, expliquant la croissance exponentielle de bernaches du Canada sur ses parcours de golf;

ATTENDU QUE cette espèce, lors des migrations automnales, nuit considérablement à l'entretien du terrain de golf et cause de nombreux désagréments à la clientèle ainsi qu'au personnel;

ATTENDU QUE le Centre Le Versant demande à la municipalité une autorisation afin de « participer à des activités de chasse et d'effarouchement des oiseaux migrateurs entre le 13 novembre et le 22 décembre », les journées où les activités de golf ne seront pas en opération et où il n'y aura pas d'événement au chalet principal;

ATTENDU la réponse administrative de la Ville, en date du 6 décembre 2017, à l'effet que la demande du Centre de Golf Le Versant sera soumise à la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes aux fins d'analyse;

ATTENDU QUE la Direction de la police est en accord avec la demande du Centre de Golf Le Versant mais exige d'être avisé par écrit à chaque fois qu'une activité de chasse ou d'effarouchement se déroulera;

ATTENDU la recommandation numéro CSP-2018-01-31/01 de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes concernant la demande du Centre de Golf Le Versant afin de pouvoir participer à des activités de chasse et d'effarouchement des oiseaux migrateurs entre le 13 novembre et le 22 décembre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la sécurité publique et de la sécurité du milieu et des personnes, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser le Centre de Golf Le Versant à utiliser des fusils de chasse pour la récolte d'oiseaux nuisibles en période de chasse, période décrétée par la réglementation fédérale, sur les principaux lieux de rassemblement des bernaches du Canada sur les parcours de golf, et ce, pour la saison 2018.

Que ladite autorisation soit sujette à de nouvelles autorisations pour les années subséquentes.

Que les tirs se fassent obligatoirement à partir du nord en direction sud et en aucun temps en direction d'un sentier.

Que le Service de police intermunicipal de Terrebonne / Sainte-Anne-des-Plaines / Bois-des-Filion soit avisé par écrit des journées, comprises entre le 13 novembre et le 22 décembre, où le club de golf prévoit participer à des activités de chasse et d'effarouchement.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à Mme Nadia Di Menna, directrice générale du Centre de Golf Le Versant.

**CE-2018-261-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 921 326,46\$ préparée le 8 mars 2018 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 970 571,87\$ préparée le 13 mars 2018.

**CE-2018-262-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 219 889,06\$ préparée le 9 mars 2018.

**CE-2018-263-REC CRÉATION / DEUX (2) POSTES SYNDIQUÉS /
PRÉPOSÉ À L'URBANISME / DIRECTION DE
L'URBANISME DURABLE**

10.1

ATTENDU QUE l'évolution rapide de la Ville de Terrebonne entraîne d'importants défis pour la Direction de l'urbanisme durable notamment au niveau de la capacité à assurer les inspections nécessaires pour l'application réglementaire et qu'afin d'être en mesure de remplir adéquatement sa mission, il est devenu primordial d'ajouter de nouvelles ressources à la Direction de l'urbanisme durable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer deux (2) postes de « préposé à l'urbanisme » qui permettront d'offrir un meilleur service à la clientèle et de favoriseront une diminution des délais de traitement et de fermeture des dossiers de requêtes et d'inspections ;

ATTENDU QUE la création de ces postes permettra de soutenir les inspecteurs en urbanisme durable afin que ceux-ci soient en mesure d'assurer une plus grande présence sur le terrain ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 8 mars 2018, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la création de deux (2) postes de « préposé(e) à l'urbanisme » à la Direction de l'urbanisme durable et d'adopter le nouvel organigramme de la Direction de l'urbanisme durable, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

CE-2018-264-DEC NOMINATION / OUVRIER DE PARCS / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 8 mars 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 8 mars 2018, de nommer M. Christian Caya au poste d'ouvrier de parcs au service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 19 mars 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

CE-2018-265-DEC NOMINATION / AGENTE AUXILIAIRE / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU le départ à la retraite de M. Joël Bérubé, lieutenant détective à la section des enquêtes ;

ATTENDU QUE la Direction de la police doit procéder à la nomination d'un policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire en conformité avec les dispositions de la convention collective ce qui permet de maintenir les effectifs réguliers à 170 policiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 27 février 2018, de nommer Mme Kim Sauvé, matricule 421, au poste de policière régulière (auxiliaire) à la Direction de la police, à compter du 1^{er} avril 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc.

CE-2018-266-REC SOUMISSION / ACQUISITION DE VÉHICULES « DODGE CHARGER ENSEMBLE POLICE »

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de trois (3) véhicules Dodge Charger Ensemble Police (SA18-9006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 février 2018 à 11 h 13, à savoir :

Automobiles A. Gosselin	114 842,78\$ t.t.c. corrigé
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	115 546,43\$ t.t.c.
Le Groupe Grenier (Grenier Chrysler Dodge Jeep)	115 881,00\$ t.t.c.
Donnacona Chrysler	117 767,75\$ t.t.c.
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	118 785,28\$ t.t.c.
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc.	121 758,53\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Automobiles A. Gosselin s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 129 346,88\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 7 mars 2018, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **AUTOMOBILES A. GOSSELIN**, datée du 15 février 2018, pour l'acquisition de trois (3) véhicules Dodge Charger Ensemble Police, le tout pour un montant de 99 885\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0087 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2018-267-DEC SOUMISSION / ACQUISITION DE VÉHICULES
DODGE « JOURNEY SXT » ET « GRAND
CARAVAN CVP » POUR LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un (1) Dodge Journey et de deux (2) Grand Caravan CVP pour la police (SA18-9007) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 février 2018 à 11 h 19 à savoir :

Automobiles A. Gosselin	87 361,45\$ t.t.c. corrigé
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	87 876,55\$ t.t.c.
Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle)	88 127,48\$ t.t.c.
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc.	88 492,81\$ t.t.c.
Le Groupe Grenier (Grenier Chrysler Dodge Jeep)	89 770,18\$ t.t.c.
Donnacona Chrysler	90 441,77\$ t.t.c. corrigé

ATTENDU QUE la soumission de la société Automobiles A. Gosselin s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 7 mars 2018, d'accepter la soumission de la société **AUTOMOBILES A. GOSSELIN**, datée du 15 février 2018, pour l'acquisition d'un (1) Dodge Journey et de deux (2) Grand Caravan CVP pour la police, le tout pour un montant de 75 983\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0088 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2018-268-REC SOUMISSION / ACQUISITION DE VÉHICULES
« FORD TAURUS INTERCEPTOR » POUR LA
POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de cinq (5) véhicules Ford Taurus Interceptor pour la police (SA18-9005) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 février 2018 à 11 h 23, à savoir :

Terrebonne Ford inc.	179 622,63\$ t.t.c. corrigé
Ford Lincoln Gabriel S.E.C.	181 591,51\$ t.t.c.
Lasalle Ford inc.	181 965,18\$ t.t.c.
Circuit Ford Lincoln ltée	184 601,85\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Terrebonne Ford inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 204 808,63\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 7 mars 2018, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **TERREBONNE FORD INC.**, datée du 20 février 2018, pour l'acquisition de cinq (5) véhicules Ford Taurus Interceptor pour la police, le tout pour un montant de 156 227,55\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0085 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat des véhicules.

**CE-2018-269-DEC SOUMISSION / ACQUISITION D'UN VÉHICULE
HYBRIDE POUR LA POLICE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un (1) véhicule hybride pour la police (SA18-9008) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 31 janvier 2018 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 février 2018 à 11 h 26 à savoir :

Méga Kia Brossard	31 082,98\$ t.t.c.
Kia Trois-Rivières	31 766,67\$ t.t.c.
Auto Métivier inc. (Lévis Toyota)	37 037,42\$ t.t.c.
Automobile Léveillé inc. (Léveillé Toyota)	45 748,95\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Méga Kia Brossard s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 février 2018 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 7 mars 2018, d'accepter la soumission de la société **MÉGA KIA BROSSARD**, datée du 16 février 2018, pour l'acquisition d'un (1) véhicule hybride pour la police, le tout pour un montant de 27 034,55\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0086 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

**CE-2018-270-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
GARDIENNAGE À LA FOURRIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-389-DEC, adoptée le 5 avril 2017, acceptant la soumission de la société Agence Maxi Sécurité & Protection inc. pour les services d'une agence de sécurité pour la fourrière municipale pour un contrat d'un (1) an au montant de 65 755,81\$ (t.t.c.) avec quatre (4) options de renouvellement (SA17-10009) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-10009 pour les services d'une agence de sécurité pour la fourrière municipale arrive à échéance le 4 avril 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 67 491,77\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (2,64%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 12 mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de la police du 26 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 5 avril 2018, la soumission pour les services d'une agence de sécurité pour la fourrière municipale avec la société **AGENCE MAXI SÉCURITÉ & PROTECTION INC.** au montant de 58 701,25\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0063 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-271-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE CHANTIER / TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS / RUE RENÉ-LECAVALIER / URBANOVA / PHASE I / GRILLE

ATTENDU le développement récent de la phase 1 d'Urbanova;

ATTENDU QUE le concept de design urbain d'Urbanova, approuvé par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-745-DEC, prévoit l'aménagement des bassins de rétention et des noues dans les projets de développement;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire préparer les plans et devis pour réaliser les travaux;

ATTENDU QUE le projet nécessite l'embauche d'une équipe multidisciplinaire de professionnels formée d'architectes paysagistes et d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis d'exécution ainsi que la surveillance en résidence des travaux;

ATTENDU QUE selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes, il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les honoraires professionnels;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réduire le pointage des critères «compréhension du mandat professionnel» afin d'ajouter le critère «qualification des membres clés» ce qui permettra au comité de sélection une meilleure appréciation des qualifications des personnes clés qui formeront l'équipe de travail ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 9 mars 2018, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels pour la réalisation des plans, devis et surveillance de chantier pour des travaux d'aménagements paysagers sur la rue René-Lecavalier dans Urbanova, phase 1** ». (référence : règlement d'emprunt 530).

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation selon les critères suivants :

1.	Compréhension du mandat professionnel	15
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	20
3.	Qualification et expérience du soumissionnaire	
	a. Présentation générale et qualification du soumissionnaire	5
	b. Expérience dans des projets similaires	
	• Projet 1	5
	• Projet 2	5
4.	Qualification et expérience du chargé de projet	
	a) Compétence de l'architecte paysagiste chargé de projet	10
	b) Expérience dans des projets similaires	
	• Projet 1	5
	• Projet 2	5
5.	Qualification des membres clés de l'équipe	
	• Ingénieur civil	4
	• Ingénieur en structure	5
	• Architecte paysagiste surveillant de travaux en résidence	6
6.	Qualification et expérience des autres membres de l'équipe	15

CE-2018-272-REC AUTORISATION / AMENDEMENT BUDGÉTAIRE / NEIGE

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire pour fins d'équilibre budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, dans le cadre des activités courantes entourant le paiement des contrats de transport de la neige (camions artisans) pour les mois de février et mars 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 9 mars 2018, que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser l'amendement budgétaire pour un montant de 300 000\$ du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation – excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (location camions à neige), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2018-0089 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

CE-2018-273-DEC AUTORISATION / CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC EN ARGENT / 3040, CÔTE DE TERREBONNE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 8 mars 2018, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 15 686,94\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot (2 922 107 du cadastre du Québec) en bordure de la côte de Terrebonne, comme indiqué à la compilation du dossier 2018-00133.

CE-2018-274-DEC DÉCISION CPTAQ 412580 / SUPERVISION AGRONOMIQUE / PARC INDUSTRIEL LACHENAIE EST / OFFRE DE SERVICES

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-559-DEC stipulant que la Ville de Terrebonne procède à une demande d'autorisation à des fins autres que l'agriculture, le lotissement et l'aliénation portant sur une partie du lot 2 575 141 du cadastre du Québec et qu'elle s'en porte requérante devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la Commission de protection agricole du Québec a autorisé, dans sa décision numéro 412580, en date du 18 décembre 2017, l'aliénation ainsi que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 2.4 hectares, correspondant à une partie du lot 2 575 141 du cadastre du Québec, aux fins plus particulières d'une nouvelle route donnant accès à un futur parc industriel projeté;

ATTENDU QUE cette autorisation est assujettie de certaines conditions, dont la condition numéro 1 qui mentionne que les travaux d'implantation du chemin devront être exécutés sous la surveillance d'un agronome;

ATTENDU QUE cette autorisation n'entrera en vigueur qu'au moment du dépôt d'une confirmation écrite d'un agronome voulant qu'il ait obtenu un mandat de supervision pour l'exécution desdits travaux, et ce, dans un délai de (6) six mois sans quoi la présente autorisation deviendra nulle et sans effet;

ATTENDU QUE l'autorisation ayant été accordée le 18 décembre 2017, la confirmation mentionnée à la condition numéro 1 devra donc être transmise à la CPTAQ avant le 18 juin 2018;

ATTENDU QUE d'autres conditions sont assujetties et, qu'une fois la condition numéro 1 confirmée, l'autorisation sera accordée pour une durée de deux (2) ans à compter de la date de décision du 18 décembre 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 8 mars 2018, d'accepter l'offre de services de la firme Groupe Conseil UDA inc., datée du 23 janvier 2018, pour la supervision des travaux d'infrastructures d'une nouvelle route pour accéder à un futur parc industriel selon la condition numéro 1 de la décision de la CPTAQ numéro 412580, le tout pour un montant n'excédant pas 6 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 507. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0082 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-275-DEC AUTORISATION / CONTRIBUTION POUR FINS DE
PARC EN ARGENT / CÔTE DE TERREBONNE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable du 12 mars 2018, d'accepter une contribution en argent, pour fins de parc, au montant de 2 934,11\$ dans le cadre de la subdivision d'un (1) lot en bordure de la côte de Terrebonne comme indiqué à la compilation du dossier 2018-00135. Ces lots sont plus amplement démontrés au plan et à la description technique préparés par M. Pascal Beaulieu, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 2283 de ses minutes.

**CE-2018-276-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
LOCATION DE TENTES-ABRIS, DE CHAPITEAUX
ET AUTRE MATÉRIEL ÉVÉNEMENTIEL**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède actuellement une flotte de vingt (20) tentes-abris destinée aux activités municipales et celles des partenaires associatifs, via les Politiques de soutien aux organismes et que le nombre de tentes couvre les besoins réguliers de la Ville en fonction du volume actuel d'activités ;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire procède à la location de tentes, de chapiteaux, de tables et de chaises (ex. : fêtes de la famille, événements culturels, besoins de la Direction des communications, etc.) pour certains événements majeurs ou besoins particuliers ;

ATTENDU QUE le volume régulier d'activités ne nécessite pas une augmentation de la flotte municipale de tentes-abris ;

ATTENDU QU'il s'avère nécessaire, pour répondre à des besoins spécifiques, majoritairement durant la période estivale, de procéder à la location de tentes-abris, de chapiteaux, de tables et de chaises ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 9 mars 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La location de tentes-abris, de chapiteaux et autre matériel événementiel*** ».

CE-2018-277-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h.

Président

Secrétaire